



AMT
Réunion du conseil d'administration

Afrique du Sud, 24–28 mars 2009 Compte rendu de réunion
--

Lieu : Hoedspruit, Afrique du Sud

Etaient présents :

Les membres du CA d'AMT :

- Caterina Giordano, Microfinanza Rating, Kenya
- Damian von Stauffenberg, MicroRate, Etats-Unis
- Grégoire Nedelec, Planet Rating, France
- Khaddouj Gharbi, AMSSF, Maroc
- Kimanthi Mutua, K-Rep Bank, Kenya
- Massimo Vita, Microfinanza Rating, Italie
- Luc Vandeweerd, ADA, Luxembourg
- Mia Adams-Bormans, Belgique
- Wessel Venter Beehive, Afrique du Sud

Coordinateur :

- Emma-Jayne Paul, ADA, Luxembourg

Absent :

- Mamadou Touré, Pamecas, Sénégal

Formalités générales

La réunion a débuté par la présentation de Massimo Vita, de Microfinanza Rating, qui a pris la relève de Fabio Malanchini en tant que représentant de Microfinanza Rating au sein d'AMT. Fabio Malanchini avait fait parvenir sa démission officielle à AMT avant la réunion et a maintenant changé de fonction pour prendre le poste de directeur de Microfinanza. Massimo Vita a complété tous les documents nécessaires et les a soumis à Wessel pour l'auditeur.

Mme Khaddouj GHARBI a également remis à l'auditeur ses références et sa date de reprise de fonction remplie par son prédécesseur sortant, au sein d'AMT.

Microfinanza Rating et Planet Rating ont fait parvenir des lettres de procuration désignant respectivement Massimo Vita et Grégoire Nedelec en tant que représentants délégués à cette réunion.

En conformité avec les statuts (article 13.4), un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier ont été élus parmi les membres du conseil d'administration. Les fonctions ont été attribuées comme suit :

Président : Kimanthi Mutua

Vice-président : Mamadou Touré. Etant donné son absence à cette réunion, il reste à vérifier qu'il accepte ce poste.

Secrétaire : Emma Paul. Bien que le coordinateur ne soit techniquement pas membre du CA, le CA a décidé par vote qu'il occuperait la fonction de secrétaire.

Trésorier : Luc Vandeweerd



Le compte rendu de la réunion suivra la même présentation que l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'AMT qui a eu lieu à Dakar (Sénégal) le 14 octobre 2008 a été approuvé ainsi que tous les documents annexés.

Les modifications apportées aux règles internes ont également été acceptées. Tous les membres du conseil ont signé les documents pour approbation.

Point 2 : Résultats du Groupe de travail sur l'efficacité du fonctionnement d'AMT (le document se trouve en pièce jointe)

Sur le principe, ce document a été accepté dans son intégralité. Plusieurs petits changements ont été apportés à la section D sur le rôle du coordinateur. Les tâches suivantes ont été ajoutées à la liste :

- Gérer les affaires d'AMT, assurer la gestion quotidienne et les tâches administratives
- Conserver, trier et archiver tous les documents et tout le patrimoine relatifs à AMT
- Représenter AMT auprès de tiers

Ces activités seront ajoutées à la liste des tâches du coordinateur dans les règles internes. Il a en outre été demandé au coordinateur de rédiger une description de poste.

Les différentes décisions et suites liées au document élaboré par le Groupe de travail sont mentionnées dans les sections pertinentes ci-dessous.

Point 3 : Décisions et conclusions du document du Groupe de travail

a. Comment améliorer l'organisation de l'assemblée générale ?

Il a été convenu que, désormais, les assemblées générales (AG) dureront un jour et demi. L'après-midi du premier jour sera consacré aux discussions entre les IMF membres et les agences de notation. Les discussions devraient inclure une description par les agences de leurs services et produits ainsi que les différences entre ces produits (notation financière, notation sociale, mini-rating, diagnostique etc.).

Les agences vont aussi préparer une analyse de la situation actuelle du marché de notation en Afrique : les difficultés, les progrès, les changements, les défis futurs.

Le matin du deuxième jour sera consacré aux points d'information et l'après-midi sera réservé aux décisions et aux votes. Tous les documents préparatoires à l'AG seront envoyés aux membres au moins 14 jours avant la réunion.

b. Amélioration des services aux membres et de la circulation d'information entre les membres

i. Site Internet :

L'idée est que le site d'AMT devienne la référence pour toutes les personnes recherchant des informations sur la notation en Afrique. Pour faire en sorte que le site prenne véritablement sa dimension de point focal d'information, il a été décidé de constituer un comité du site composé de



Massimo Vita, Kimanathi Mutua et Emma Paul. Le comité doit concevoir un questionnaire qui sera envoyé à tous les acteurs de la microfinance en Afrique pour identifier les informations manquantes dans le secteur de la microfinance africaine. Qu'attendent-ils en premier de ce site ?

Le site est destiné à contenir des informations dynamiques plutôt que statiques ; les agences de notation ont été invitées à mettre au point une façon novatrice de présenter leurs données sur le site. Parmi les propositions, l'idée a été lancée d'une section sur les faiblesses récurrentes identifiées par les agences de notation lorsqu'elles interviennent dans les IMF ; ces faiblesses pourraient être compilées dans un document. Une autre idée est une check-list qui pourrait être téléchargée par les IMF qui se préparent à une notation.

Les agences de notation ont convenu que les résumés de toutes les notations des IMF membres d'AMT pourraient être affichés sur le site.

Le site sera lancé sous une forme préliminaire d'ici le 10 avril. Le conseil d'administration sera alors chargé d'examiner le site et de fournir un retour au coordinateur. Le travail du comité du site commencera véritablement après le lancement et une fois que le conseil d'administration aura donné son avis.

- ii. Comme précédemment discuté, un bulletin d'information trimestriel sera envoyé à tous les membres ; il présentera l'actualité interne d'AMT, les informations pertinentes du secteur, les actualités des membres, les nouvelles demandes d'adhésion, les événements, etc.
- iii. Des e-mails plus ponctuels seront envoyés aux membres pour les informer des événements ou des informations susceptibles de les intéresser (bourses de formation, participation à des conférences, etc.).

c. Elaboration et approbation du plan d'activité 2009

Le calendrier des activités 2009 figure dans le document numéro 4 « calendrier des activités » (attaché).

i. Etudes à mener

Le MIX propose de procéder à une analyse comparative des IMF africaines notées et non notées et de déterminer si les notations ont une incidence sur la structure de financement des IMF. Si le conseil considère cette étude potentiellement très intéressante, il a estimé qu'elle serait trop ambitieuse à ce stade, d'autant qu'une étude similaire a récemment été abandonnée par le CGAP qui ne parvenait pas à en tirer des conclusions concrètes. Le conseil a donc décidé de ne pas participer à cette étude cette année.

Il a toutefois été décidé que les agences de notation analyseraient la **fiabilité des données communiquées au MIX par les IMF africaines**. Elles le feront en comparant les données affichées sur le MIX à celles qu'elles-mêmes détiennent. Une fois que les agences auront effectué cette comparaison, le coordinateur confiera à un consultant externe ou à un stagiaire la tâche de rédaction du rapport. Les agences de notation doivent fournir leur analyse comparative à ADA le **31 mai au plus tard**.

Une deuxième étude doit être effectuée, qui s'apparente davantage à un document de travail. Elle doit examiner **si les IMF africaines notées ont réussi à améliorer leurs performances dans le temps**. En général, leurs notes ont-elles tendance à augmenter avec le nombre de ratings effectués ? Les membres du conseil d'administration doivent encore décider si ce document se contentera de présenter les données ou s'il doit aussi chercher à analyser les raisons qui expliquent l'amélioration ou la détérioration des performances.

La dernière étude à réaliser est une évaluation d'AMT. Cette évaluation sera menée par un groupe de travail composé des membres du conseil d'administration suivants : Mia Adams, Wessel Venter, Massimo Vita, Caterina Giordano, Grégoire Nedelec et Khaddouj Gharbi. Le groupe doit concevoir et distribuer un questionnaire aux membres actuels et passés d'AMT afin d'identifier leurs véritables besoins et attentes. Le questionnaire aidera également à évaluer l'impact qu'AMT a eu sur ses membres.

Le groupe finalisera le questionnaire de façon à l'envoyer aux membres avant le 15 juin et prévoit de se réunir le 3 septembre, avant la prochaine réunion du conseil d'administration du 4 septembre à Luxembourg, pour rédiger le rapport. Les résultats devront être prêts pour une présentation à l'AG d'ici octobre.

Etant donné ces études, il a été décidé que la prochaine analyse transversale serait réalisée en 2010.

ii. **Lieu et dates des ateliers de sensibilisation, de la foire aux investisseurs, de l'assemblée générale et de la prochaine réunion du CA (2009)**

Assemblée générale et foire aux investisseurs : Il a été convenu de tenir cette année l'AG et la foire aux investisseurs à Nairobi au cours de la troisième semaine d'octobre. Kimanathi Mutua a proposé son aide en matière logistique avec l'assistance de Microfinanza Rating et Planet Rating, qui y ont tous les deux des bureaux. Kimanathi doit étudier une gamme d'options de lieux à soumettre au conseil pour décision.

Atelier de sensibilisation : Le premier se tiendra, si possible, pendant ou au même moment que la 4e Conférence de la microfinance de l'Université de Pretoria au Burkina Faso du 7 au 10 juillet. Le coordinateur doit contacter les organisateurs afin de voir si cela est possible. Le second aura lieu avant l'AG, à Nairobi. Le réseau national de microfinance AMFI pourrait être contacté pour aider à organiser cet atelier.

Deuxième réunion du CA : Plutôt que de tenir la réunion juste avant l'AG, il a été décidé de réunir le conseil d'administration (2^{ème} réunion de l'année 2009) le 4 septembre à Luxembourg. Cette réunion sera entièrement consacrée à la préparation de l'AG.

iii. **Comment élaborer et maintenir à jour une base de données des prestataires de services**

Ce service a été discuté à Dakar, mais n'a jamais été complètement développé. L'idée pour le coordinateur est de tenir à jour une base de données des consultants auxquels les membres d'AMT ont déjà fait appel et qu'ils recommandent à d'autres IMF. Il a été décidé que le coordinateur enverrait un questionnaire à toutes les IMF membres pour qu'elles indiquent les consultants et / ou prestataires de services auxquels elles ont recouru dans le but d'améliorer leur performance ou efficacité. Les membres qui connaissent des difficultés pourront contacter le coordinateur pour obtenir une liste des consultants recommandés par les membres. Une fois le questionnaire élaboré, il sera envoyé au conseil pour approbation.

iv. **Promotion des audits de bonne qualité des IMF africaines**

Ce point a été brièvement discuté mais AMT estime ne pas avoir les capacités à s'engager dans ce type d'activité à ce stade.

v. **Groupes de travail**

Il a été convenu que les groupes de travail devaient se doter d'objectifs et d'un calendrier associé à ces objectifs. Les groupes de travail se forment pour des raisons spécifiques afin de travailler sur des thèmes bien précisés.

Ils doivent également désigner un point focal ou leader au sein du groupe. Tout groupe de travail formé doit définir ces différents éléments et les communiquer au coordinateur. Des budgets raisonnables peuvent être mis à la disposition des groupes de travail pour les aider à réaliser leurs objectifs, par exemple pour couvrir le coût des déplacements s'ils ont besoin de se réunir en dehors des réunions habituelles des membres d'AMT.

vi. **Autres suggestions**

Il a été suggéré que la session de discussion entre les agences de notation et les IMF membres au cours de la prochaine AG se concentre sur le rating social (notamment ses méthodologies) et les performances sociales, afin d'aider les membres à comprendre en quoi consiste ce produit et comment on peut suivre les performances sociales.

d. Budget 2009

AMT doit assurer 30% de son budget 2009 en dehors de ADA qui apporte 70%. Le montant total estimé pour 2009 est de 264 100 €, donc 79 230 € doivent être mobilisés auprès de sources extérieures. Les suggestions suivantes ont été faites pour aider à réunir ce montant :

- Appliquer aux investisseurs des frais d'inscription de 500 € pour la participation à la prochaine foire aux investisseurs.
- Offrir une gamme d'options de parrainage au cours de la foire aux investisseurs (panel d'investisseurs, parrainage d'un dîner, logo sur les documents, etc.)
- Rechercher systématiquement un parrainage local, par exemple de la part de AIG ou Barclays, pour toutes les réunions d'AMT (assemblée générale, ateliers de sensibilisation, foire aux investisseurs, etc.)
- Approcher les anciens bailleurs de fonds d'AMT, entre autres :
 - la Commission européenne
 - la coopération suisse au développement (DDC)
 - BRS
 - le Groupe Triodos
 - la Banque européenne d'investissement

- des fondations telles que Ford, Nike, MasterCard, Bill & Melinda Gates, Argidus, Omidyar, etc.
 - La Banque autrichienne de développement
- La possibilité de recourir aux services d'une entreprise spécialisée dans la collecte de fonds a également été soulevée. Il s'agit là davantage d'un plan d'urgence, mais il a néanmoins remporté l'adhésion de tous en cas de besoin.
- Une délégation d'AMT avec à sa tête le président pourrait présenter AMT au cours de la Semaine européenne de la microfinance dans le but de rechercher de nouvelles sources de financement.

Pour être efficace dans la recherche de fonds, il a été décidé de se munir d'un plan de développement présentant la raison d'être et les objectifs d'AMT ainsi que les activités et services offerts. Le coordinateur est chargé de rédiger une version préliminaire du plan de développement qui sera soumise au conseil.

Pour réunir les fonds nécessaires en 2009, il est essentiel que l'ensemble des membres du conseil soient actifs dans ce domaine et se coordonnent avec ADA s'ils souhaitent prendre contact avec les financeurs évoqués plus haut. Le coordinateur fera savoir au conseil qui il contacte et quand.

e. Intégration de nouveaux membres

La procédure générale est la suivante : le candidat à l'adhésion envoie une demande au coordinateur. S'il répond aux critères d'admissibilité minimums, le coordinateur fait alors part de sa demande au conseil d'administration. Le conseil examine la demande au cours de la réunion qui suit et l'approbation fait l'objet d'un vote.

Le coordinateur communique ensuite la décision au requérant. Si celui-ci est accepté, il reçoit également un code d'éthique auquel il doit adhérer. Ce code stipule ce qui est attendu de tous les membres d'AMT ; il est en cours d'élaboration par le groupe de travail chargé de l'évaluation d'AMT (voir le point C.i). Ce code a été communiqué à tous les autres membres du conseil d'administration. Une fois adopté, ce code devra être signé par tous les membres lors de la prochaine assemblée générale. Ceci est une condition d'adhésion.

En ce qui concerne l'adhésion de nouveaux membres, les décisions suivantes ont également été prises :

- i. Une fois leur adhésion approuvée par le conseil, les nouveaux membres de plein droit sont autorisés à voter dès l'assemblée générale qui suit.
- ii. Les nouveaux membres de plein droit sont éligibles au conseil dès leur acceptation par ce dernier.

f. Frais d'adhésion

La dernière assemblée générale a demandé que le conseil recommande un montant de frais pour les membres associés qui souhaitent adhérer en tant que personnes. Le conseil propose un montant d'adhésion de 100 € pour les particuliers. Ce montant doit être approuvé lors de la prochaine assemblée générale.

g. Devoirs du conseil

Les devoirs du conseil d'administration définis dans le document du groupe de travail ont été acceptés par l'ensemble des membres du conseil. Ils seront



consignés dans un document séparé et envoyés à tous les membres actuels et futurs du conseil d'administration.

h. Examen et validation des contrats proposés

Deux contrats requis par les auditeurs ont été examinés, approuvés et signés par le conseil d'administration :

- i. Un contrat d'AMT désignant ADA comme administrateur sur une base renouvelable pour l'année 2009.
- ii. Un contrat de financement d'ADA spécifiant le montant de financement versé à AMT pour l'année 2009.

Point 4 : Rencontre avec Sentinel, auditeur d'AMT

Le contact privilégié d'AMT au sein de Sentinel était jusqu'ici Anton, mais il a maintenant quitté la société et a été remplacé par Michelle Larren. Anton est toutefois venu à la réunion pour assurer une certaine continuité et présenter Michelle.

AMT étant enregistrée en tant qu'entreprise de la Section 21, les auditeurs ont tenu à souligner que ce statut relevait du droit sud-africain. Les entreprises de la Section 21 sont à responsabilité limitée et sont des entreprises publiques. Elles peuvent aussi relever de la catégorie « sans but lucratif ».

Les entreprises de la Section 21 doivent déposer une déclaration de revenus chaque année. Tant que la société n'a pas réalisé de bénéfice, elle n'est pas imposée, mais elle doit malgré tout produire une déclaration sur une base annuelle.

La société doit compter en permanence plus de 7 membres. En cas de faillite de la société, les membres ne sont responsables qu'à hauteur de leur montant d'adhésion. Cependant, il est important de noter que cette responsabilité s'étend aux frais qu'ils n'auraient pas encore payés pour l'année en cours. Il est important pour les administrateurs de connaître la situation de l'entreprise, car si elle est en état de faillite et qu'elle continue ses activités, les administrateurs peuvent être mis en cause par des tiers qui pourraient prouver qu'ils ont été négligents en autorisant la poursuite de l'activité.

Sur le plan pratique, l'audit externe de ADA sera communiqué à Sentinel chaque année. Sentinel sera pour cela directement en lien avec les auditeurs externes de ADA. En principe, Sentinel est d'accord pour recevoir l'audit 2009 avant fin mars 2010. Toutefois, cela signifie que l'assemblée générale de 2010 devra avoir lieu avant fin septembre, car les comptes doivent être approuvés par l'AG dans les 9 mois qui suivent la fin de l'exercice (décembre 2009).

Si AMT signe un contrat de prêt avec un tiers, il devra informer les auditeurs de ce contrat et de ses conditions.

Point 5 : Approbation des candidatures de nouveaux membres

Les demandes d'adhésion en tant que membres de plein droit des IMF suivantes ont été approuvées :

- ASUSU-CIIGABA, Niger
- CAPPED, RDC
- Caurie, Sénégal



- CECA, Togo
- Fececav, Togo
- Lapo, Nigeria
- Mec Afer, Sénégal
- Mec Feprodes, Sénégal
- MECREKIN, Congo
- PEARL, Ouganda
- Renaca, Bénin
- SEAP, Nigeria
- Vola Mahasoia, Madagascar

Chacune se verra envoyer une lettre confirmant l'adhésion, ainsi qu'une facture correspondant au montant des frais d'adhésion. Une fois finalisé, le code de bonne conduite leur sera également envoyé.

Point 6 : Décision relative aux membres n'ayant pas reçu de notation au cours des 2 dernières années

Les membres suivants n'ont pas reçu de notation au cours des 2 dernières années :

- ACEP Sénégal
- Faulu Ouganda
- K-Rep Kenya
- PADME Bénin
- PAMECAS Sénégal
- Vital Finance Bénin

Ces membres vont recevoir une lettre de la part du coordinateur leur demandant d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas commandité de rating dans les deux dernières années, contrairement aux règles internes. Ils disposeront d'une période d'un an pour se soumettre à un nouveau rating ; si au terme de cette période, ils n'ont toujours pas de notation et ne peuvent fournir aucune raison valable pour le justifier, le conseil recommande à l'assemblée générale d'exclure ces membres d'AMT.

Le fait que les membres soient encouragés à essayer d'obtenir un rating de 5 diamants sur le MIX a été l'objet de discussions car il semble que le système de diamants du MIX soit un peu obsolète. Certaines IMF ont une note de 5 étoiles mais n'ont pas renouvelé leur notation depuis plusieurs années. Il a été décidé qu'il serait plus bénéfique de contacter le MIX et de l'encourager à mettre à jour son système de notation avant de pousser les membres à atteindre le niveau 5.

Point 7 : Discussion sur les agences de notation

- a) **Crédibilité des agences de notation** : MicroRate a estimé que le code de bonne conduite devait être révisé. La crise économique récente a mis en valeur les faiblesses des agences de notations. Afin de rétablir la confiance en l'industrie de la notation, le code doit faire face au conflit d'intérêts. Ce point a été largement discuté entre les agences et le conseil et il a été décidé que Damian enverrait ses propositions par écrit aux autres agences pour réaction.

Les agences ont formé un groupe de travail pour réfléchir à la façon dont le code de bonne conduite, une fois signé, devrait être mis en application. La proposition initiale de Massimo se trouve en annexe.

Cette proposition doit être examinée et approuvée par le conseil. Etant donné que Planet Rating n'était pas présent au moment où a été présentée cette proposition, son avis doit d'abord être sollicité avant mise en circulation au sein du conseil et décision.

Il a été décidé que le groupe de travail des agences de notation travaillerait à la production d'un document d'orientation sur leurs objectifs communs. Ce travail sera fait suivant le plan d'action suivant :

Les agences de notation se réuniront à Luxembourg en septembre (chez ADA/AMT). Deux objectifs ont été identifiés pour cette réunion :

- ❖ Faire prendre conscience à une audience large que les agences de notation spécialisées sont différentes aux agences classiques.
 - activités envisagées : rédaction d'articles/documents communs à publier dans le cours de l'année
- ❖ Lutter contre les distorsions de marché par rapport aux grandes agences classiques (par exemple IADB/CGAP versant des subventions à S&P pour noter des IMF).
 - activités envisagées : activités communes de rédaction et de lobby de manière coordonnée.
- ❖ Sensibiliser le secteur de la microfinance aux avantages du recours aux agences de notation spécialisées et aux grandes différences d'analyse et d'expérience qui les distinguent des agences de notation classiques.

Les agences se réuniront avant l'assemblée générale pour s'assurer que la note d'orientation commune soit prête à être distribuée avant l'AG. Cette réunion se tiendra vraisemblablement à Luxembourg.

b) Qui doit examiner les documents annuels soumis par les agences de notation ?

Afin de montrer qu'elles respectent le code de bonne conduite, les agences de notation doivent présenter chaque année les documents suivants au coordinateur :

- leurs états financiers (audités s'ils sont disponibles)
- la liste des notations publiques effectuées, comprenant :
 - ❖ le nom des analystes ayant visité l'IMF
 - ❖ les éventuels conflits d'intérêts mentionnés dans la première page du rapport de notation
- le détail de la structure de propriété et de la composition du conseil d'administration de l'agence
- une liste de toutes les entreprises associées telles que définies par l'article 2 du code

Par qui ces documents doivent-ils être examinés ? Plusieurs propositions ont été formulées :

- La possibilité de confier l'examen de ces documents à un consultant externe (par exemple KPMG).
- Une autre possibilité consiste à demander à l'auditeur externe de chaque agence d'examiner ces documents et de communiquer leur opinion au

coordinateur. Cependant, cette option pose problème dans la mesure où Microfinanza Rating ne possède pas d'états financiers audités.

Aucune décision ferme n'a été prise sur la question de l'examen des documents ; celle-ci pourra être débattue par les agences de notation dans le cadre de leur groupe de travail. Le conseil doit également continuer d'y réfléchir.

c) Toutes les agences de notation doivent-elles posséder des états financiers audités ?

Aucune décision finale n'a été prise sur ce point, même si globalement les participants estiment que ça devrait être le cas.

Point 8 : Représentation d'AMT au comité consultatif de la « Rating Initiative »

a) Comment AMT sera-t-il représenté ? AMT aura 2 représentants au comité – un pour représenter les IMF anglophones : Wessel Venter de Beehive en Afrique du Sud, et un pour représenter les IMF francophones : Khaddouj Gharbi de AMSSF au Maroc.

b) Position d'AMT sur le diagnostic institutionnel de Microrate et Microfinanza Rating : il a été jugé que ces produits devraient être éligibles au cofinancement.

c) Opinion d'AMT sur l'adhésion de l'agence de notation MICRA : AMT considère qu'il n'est pas légitime à donner son avis sur la demande d'adhésion de l'agence de notation MICRA à la Rating Initiative. AMT a un mandat géographique clair qui se limite à l'Afrique. Etant donné que MICRA n'opère qu'en dehors de l'Afrique, AMT ne s'estime pas en position d'examiner sa demande.

Point 9 : Efforts de collaboration pour combiner toutes les réunions annuelles liées à la microfinance africaine

ADA propose d'essayer d'harmoniser les dates de réunions annuelles des grands réseaux ou associations africaines comme c'est le cas en Amérique latine. Ces réseaux comprennent AFMIN, INAFI, AMAF, AMT, AFRACA et MAIN. Cette idée sera développée à Nairobi en juin à l'occasion de la conférence de Woman's World Banking & AMAF.

AMT est favorable à cette idée et accueillerait positivement une invitation à participer à une réunion commune si tel devait être le cas.

Point 10 : Signature du code de bonne conduite

Au vu des réserves émises par Microrate, le code n'a pas été signé en l'état. Les agences de notation doivent travailler ensemble à l'élaboration d'une version acceptable, l'objectif étant pour elles de parvenir à signer le code de bonne conduite aussi rapidement que possible.

Comme il a été mentionné plus haut, Damian doit envoyer sa proposition aux autres agences de notation pour réaction.

Point 11 : divers

Pas d'autres points soulevés

ANNEXE

A. Proposition de Massimo

Procédure de mise en application du code de bonne conduite

Premier draft de procédures :

1. *Si un acteur peut produire la preuve (i.e. un « témoin » prêt à signer un témoignage noir sur blanc) d'une violation du code de bonne conduite par une agence ayant signé le code, il y a deux possibilités :*
 - a. *Soumettre la preuve directement au coordinateur (Emma)*
 - b. *Contact (de préférence) l'agence de notation incriminée pour effectuer une vérification préliminaire de l'accusation (ceci est également plus en accord avec le code d'éthique).*
2. *Le coordinateur doit d'abord vérifier que la preuve est bien réelle en contactant l'agence de notation incriminée et l'IMF concernée par la violation du code de bonne conduite.*
3. *Si le problème n'est pas résolu à ce stade, le coordinateur doit contacter une société d'audit externe indépendante (par ex. KPMG) pour vérifier et/ou réexaminer la preuve.*
4. *La SOCIETE D'AUDIT (par ex. KPMG) présente ensuite les CONCLUSIONS de son analyse au **COMITE DE RESOLUTION DES CONFLITS D'AMT** (qui pourrait dans ce type de cas faire appel à un juriste indépendant... à envisager)*
5. *Le **COMITE DE RESOLUTION DES CONFLITS D'AMT** présente les conclusions de son analyse et soumet ses propositions au conseil d'administration d'AMT (qui n'impliquera pas les AGENCES DE NOTATION dans ce processus).*

Il va de soi que la production d'une preuve en bonne et due forme limite cette procédure aux cas exceptionnels de violation avérée. Une autre proposition a été formulée pour éviter le recours abusif à cette procédure : si le même acteur accuse une agence de notation trois fois sans réelle preuve à l'appui, il sera jugé par le comité de résolution des conflits sur la base du même code d'éthique.